Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 58/2024**

concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2025

Séance: jeudi 22 août 2024

Présents: Pascal Colombo, André Darmon, Gérald Girardet, Jean Zucchello et la Commission des finances au complet.

Nous rappelons que l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2024 a été adopté par le Conseil communal le 21 septembre 2023 et approuvé par le Conseil d'État en novembre 2023. La date butoir pour l'échéance du taux d'imposition actuel est fixée au 31 décembre 2024. Conformément à l'article 33 de la LICOM et à l'article 115 du règlement du Conseil communal, il est impératif que les arrêtés d'imposition soient soumis à l'approbation du Conseil d'État avant le 30 octobre de chaque année.

Le budget pour l'année 2025 est en cours de préparation. Bien qu'il ne soit pas encore possible de présenter le document final en même temps que le préavis sur le taux d'imposition, les prévisions actuelles montrent une certaine continuité. La Municipalité relève qu'en dépit des recettes estimées comme étant variables, le budget 2025 devrait probablement être équilibré.

Le plan d'investissements prévoit des engagements financiers d'environ 2,1 millions de francs par année en moyenne, pour la période de 2024 à 2026. Pour maintenir un taux de couverture de 80 % notre marge d'autofinancement devrait être de 1,2 millions de francs par an. Cet objectif semble réalisable au vu des niveaux d'autofinancement atteints au cours des cinq dernières années.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :
d'approuver l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité soit:

1. de maintenir le taux d'imposition 2025 sur le revenu et la fortune des Personnes Physiques, et sur le bénéfice et le capital des Personnes Morales à 52 cts.,
2. de laisser les autres impôts inchangés.

Fait à Genolier le 27 août 2024

Matthieu Balmer Eric Bocquet Gregory Favre Karine Kalcic Frédéric von der Weid
Rapporteur

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch